



Municipalité du Canton de
Trécesson
en quatre temps!



Trécesson, le 16 décembre 2010

Madame Diane Drapeau
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

Objet : RE : Territoire urbanisé

Madame Drapeau,

La présente fait suite à votre lettre du 3 décembre 2010 concernant une consultation pour des restrictions d'accès lors de la réalisation des travaux d'exploitation minière en fonction des articles 32 et 52 de la Loi sur les mines.

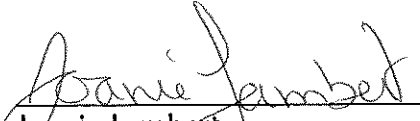
En effet, nous tenons à vous indiquer que la partie du territoire qui fait l'objet de la demande pour des travaux éventuels d'exploitation minière comprend un secteur urbanisé où chaque propriétaire détient son propre puits, soit artésien ou de surface. De plus, on l'y retrouve un système de collecte des eaux usées et un centre de pompage. Enfin, dans un avenir rapproché, des réservoirs à eau pour notre protection en incendie y seront enfouis.

Quoi qu'il en soit, préserver une bonne qualité de vie aux citoyens est une priorité pour la municipalité. C'est pourquoi nous voulons protéger la nappe d'eau souterraine et ainsi éviter tout risque de contamination.

Donc, il serait souhaitable que vous restreigniez l'accès sur ce site ou du moins que nous parvienne le plan d'intervention sur cet espace, que le titulaire se présente à l'Hôtel de Ville pour vérifier la réglementation en vigueur et que toutes les opérations se fassent sous la surveillance de la municipalité.

Nous restons disponibles pour toutes autres informations.

En espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame Drapeau, nos salutations les meilleures.


Joanie Lambert
Directrice générale